

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE D'ORGNAC-SUR-VEZERE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Pièce 6.5

URBADOC

Tony PERRONE

9, Avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

ETEN Environnement

Caroline LESPAGNOL

49, rue Camille Claudel
40 990 SAINT-PAUL LES DAX
Tél : 05 58 74 84 10
environnement@eten-aquitaine.com

RURAL Concept

Stéphane DELBOS

430, avenue Jean Jaurès
46 004 Cahors Cedex 9
Tél : 05 65 20 39 25
stephane.delbos@adasea.net

ATELIER Georges

Yvan OKOTNIKOFF

42, rue d'Avron
75 020 PARIS
Tél : 09 82 20 40 40
contact@ateliergeorges.f

Tampon de la Mairie	Tampon de la Préfecture

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION	17 octobre 2016
DEBAT SUR LE PADD	01 avril 2019
ARRET DU PROJET	05 août 2019
ENQUETE PUBLIQUE	du 02 décembre 2019 au 02 janvier 2020
APPROBATION	21 juillet 2020

Servitudes de protection des monuments historiques– AC1

Gestionnaire : Ministère de la culture - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze

- Château de Comborn – Vestiges médiévaux ci-après en totalité : donjon, tour carrée, chapelle avec sa crypte, salles souterraines, muraille d'enceinte, façades et toitures du corps de logis du 18 ème siècle (cad. AM 214 à 243) inscription par arrêté du 15 octobre 1985.

Servitudes de protection des sites naturels et urbains– AC2

Gestionnaire : Ministère de la culture - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze

- Ensemble formé par le site du château de Comborn - Site inscrit par arrêté du 05/07/1978.

Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine– AS1

Gestionnaire : Agence régionale de santé-Aquitaine-limousin-Poitou-Charente

- Comborn Malchétif

Périmètre de protection immédiat d'un point de prélèvement d'eau.

Zone sensible autour d'un point de prélèvement d'eau.

Périmètre de protection rapproché d'un point de prélèvement d'eau.

- Chaises basses 3

Périmètre de protection immédiat d'un point de prélèvement d'eau.

Zone sensible autour d'un point de prélèvement d'eau.

Périmètre de protection rapproché d'un point de prélèvement d'eau.

- Chaises basses 1 et 2

Périmètre de protection immédiat d'un point de prélèvement d'eau.

Zone sensible autour d'un point de prélèvement d'eau.

Périmètre de protection rapproché d'un point de prélèvement d'eau.

Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques – I4

Gestionnaire : Réseau de transport d'électricité – Toulouse

- Liaison aérienne 90KV n°1 Lubersac - Saillant

Il est rappelé que les servitudes I4 ne sont pas compatibles avec un espace boisé classé et que dans le cas d'une présence de ligne, un déclassement du bois s'impose.

Servitudes relatives à la protection des liaisons hertziennes – PT2

Gestionnaire : France Télécom

La commune est concernée par des zones spéciales de dégagement :

- Brive-la-Gaillarde/Les Escroze/Beyssac/La Noaille

Servitudes relatives aux chemins de fer – T1

Gestionnaire : RTF

- Ligne de chemin de fer : Les Aubrais-Orléans-Montauban

Servitudes relatives aux risques naturels –PM1

Gestionnaire : ministère de l'environnement

- Plan de prévention du risque inondation de la Vézère approuvé par arrêté préfectoral du 29 août 2002

Servitudes relatives à la protection des bois et forêts relevant du régime forestier – A1

Gestionnaire : Office nationale des forêts

- Forêt domaniale de Pompadour dont 1 ha 25a 10 ca sont situés sur la commune d'Orgnac-sur-Vézère